



**L'ADHÉRENT N°** \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**LE PRODUCTEUR**

Nom : Corinne et Jean-Pierre SICARD

Adresse : « Boulbènes basses – Mazères »

82110 CAZES-MONDENARD

Mail : jean-pierre.sicard-1@orange.fr

Téléphone : 05 63 95 82 19

**Le producteur :**

- S'engage à mettre en œuvre des modes de production écologiques, en respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à travailler dans le respect des écosystèmes environnants, et avec pour objectif le respect de la Charte des AMAP.
- S'engage à partager équitablement les récoltes entre les adhérents et à distribuer uniquement ses propres produits.
- Informe régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme, des modalités de la production et accueille les AMAPiens à la ferme lors de visites et ateliers.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

**L'adhérent :**

- S'engage pour la saison et règle au producteur le montant total de sa part de production hebdomadaire pour la saison concernée et selon les modalités de paiement ci-dessous.
- S'engage à venir récupérer sa part à chaque distribution aux horaires et sur le lieu convenu par le règlement intérieur ou à faire récupérer cette part par une autre personne en cas d'empêchement.
- Assure au moins deux fois dans la saison la permanence de distribution de l'AMAP.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

**Dates, lieu et horaire de distribution :**

La distribution se fera le vendredi de 19h à 20h sous la halle de Montech selon le calendrier précisé ci-après.



Calendrier des livraisons et conditions de paiement : (indiquer dans chaque case la quantité commandée)

**Engagement minimum : 1 volaille par mois (sauf juillet/août)**

Produits	Dates de livraison											
	19 oct. 18	23 nov. 18	21 déc. 18	18 janv. 19	22 févr. 19	22 mars 19	19 avr. 19	17 mai 19	21 juin 19	19 juil. 19	23 août 19	20 sept. 19
Poulet (1,8 / 2,1 kg) : 18,50 €												
Canette (1,9 / 2 kg) : 20 €												
Colis « 1 poulet + 1 canette » : 38 €												

Total : \_\_\_\_\_ euros.

Je règle en (cocher la case correspondante):

- 1 fois la somme de \_\_\_\_\_ euros (encaissement en octobre).
- 4 fois la somme de \_\_\_\_\_ euros (encaissement en octobre, janvier, avril et juillet).
- 12 fois la somme de \_\_\_\_\_ euros (encaissement chaque mois).

Par chèques à l'ordre de « Jean-Pierre SICARD ».

Réalisé à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ 2018

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :